8

CRR
FRC
7600

REFLEXIONS

Sur le Mémoire présenté au Roi le 14 Février 1789, par les Députés de l'Eglise & de la Noblesse.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

REFLEXIONS

Sur le Mémoire présenté au Roi le 14 Février 1789, par les Députés de l'Eglise & de la Noblesse.

CE Mémoire rempli de Tableaux infidèles & d'Exposés démentis d'avance par la voie publique, offre une preuve bien frappante des fausses démarches dans lesquelles on se laisse entraîner pour soutenir une aveugle obstination. La Noblesse dont la plûpart des Membres reconnoissent en particulier la justice des réclamations du Tiers, a fait une nouvelle imprudence, en confiant la défense de ses intérêts à des Députés qui travaillent si mal à rétablir l'union, & qui, dans leur délire indiscret, s'égarent jusqu'à reprocher à notre auguste Prince la conduite qui le rend l'idole de ses peuples, & lui attire l'admiration de ses voisins. Comment croient-ils pouvoir envisager isolées les opérations du Gouvernement pour les improuver devant le Chef souverain qui les dirige & leur donne toujours la premiere impulsion ? Ils voudroient donc le faire regarder, malgré l'activité de son âge, comme un de ces Monarques de la premiere race qui s'endormoient mollement sur le trône, laissoient leur sceptre à des mains étrangères, & dont

la mémoire dans nos annales rappelle une dénomination aviliſſante; ou ils ne craignent pas de peindre ſon Conſeil entier comme une aſſemblée de trompeurs indignes qui répandent leurs opinions plutôt que celles du maître qui les préſide. Voilà cependant l'odieuſe alternative que laiſſe ce Mémoire, lorſqu'après avoir parcouru des narrations fauſſes & inſidieuſes, on parvient à voir l'objet de la demande qu'il contient.

Le premier paragraphe annonce combien la paix eſt déſirable, & il eſt le ſeul à l'abri de la critique: mais dès la ſeconde page un enthouſiaſme aveuglé fait connoître l'eſprit des auteurs. Ils font au Roi une dénonciation formelle des troubles qu'ils ſuppoſent agiter tout ſon Royaume: leur zèle ardent embraſſe la Capitale & toutes les Provinces: ils ne paroiſſent plus les Députés de deux Ordres de Bretagne: ils craignoient peut-être de ne pas aſſez fixer l'attention ſous ce titre: ils affectent d'en avoir un plus étendu & plus impoſant: mais ils ſeroient bien déconcertés, ſi le Roi leur demandoit quels pouvoirs les font parler ainſi pour toute la Nobleſſe de France: *Les miens ſont illimités*, diroit l'un d'eux, & il ſoutiendroit ſon aſſertion, en montrant le paſſage de *la Cour pléniere*.

Partout on excite le Tiers contre les Ordres de l'Egliſe & de la Nobleſſe: Ils ont raiſon, mais c'eſt uniquement par la peinture fidéle & vraie des hauteurs, des vexations tyranniques, des priviléges abuſifs & révoltans de ces deux Ordres; ce ſont-là les ſeules cauſes qui ont engagé le troiſiéme à ſécouer un joug qui l'accabloit depuis trop long-temps. C'eſt l'injuſtice qui appelle les réclamations, & non, comme ils voudroient l'inſinuer, l'auto-

rité supérieure qui manifeste simplement le desir de la réprimer.

Les troubles, les dissentions qui regnent dans ce moment ont produit en Bretagne les plus funestes effets.

Rien n'est plus beau que le vrai : La constitution vicieuse de cette Province a provoqué les réclamations du Tiers-Etat trop évidemment lezé : les mouvemens des autres ne les ont point déterminées : l'exemple du Dauphiné a pu nous engager à ouvrir les yeux ; mais ce n'est-là qu'un effet salutaire : en voici un fâcheux.

Le sang de votre Noblesse qu'elle sera toujours prête à répandre pour le soutien du Trône, a été versé par de jeunes furieux qu'ont excités des esprits incendiaires. Nous sommes, autant que les Nobles, disposés à sacrifier notre vie pour le service de SA MAJESTÉ : les armées sont remplies de braves guerriers du Tiers; on l'a dit cent fois : n'est-il pas ridicule dans une discussion de faire toujours un vain étalage d'une qualité commune aux deux parties? Il est constant que le sang a été versé par des jeunes gens qui, braves sans être furieux, étoient animés par les sentimens d'horreur qu'inspirent naturellement des procédés infâmes : dédaignant de se mesurer avec de misérables Laquais, qu'on avoit eu la bassesse de soudoyer, armés pour leur propre défense, ils ont frappé ceux qui l'étoient comme eux : leur conduite a été conforme à toutes les loix de l'honneur : quoiqu'ils ayent été attaqués la veille, ils ont encore l'avantage d'avoir vu les premiers coups de feu partir de la main des Gentilshommes, auxquels ils ne demandoient que justice. L'on croit facilement

que cette Jeuneſſe pouvoit être excitée par les *eſprits incendiaires* qui avoient lâchement ſtipendié leurs domeſtiques pour aller au champ de Montmorin former un ſimulacre d'aſſemblée, produire ainſi quelque ſoulévement ſous le vain prétexte du prix du pain, que cette claſſe ſervile ne connoît pas, & venir enſuite aſſommer des jeunes gens ſurpris ſans défenſe.

Nous avons mis ſous les yeux de votre Majeſté le tableau effrayant de ce qui s'eſt paſſé à Rennes le 27 Janvier. Si les rédacteurs du Mémoire ont eu cette attention, nous avons ſçu l'inſtruire du détail, non moins affreux, de ce qui arriva le 26. Il eſt abſolument eſſentiel de remonter à la cauſe, ſurtout lorſqu'elle n'eſt pas plus éloignée de l'effet, & rien ne peut les excuſer, s'ils ont violé cette régle. Mais, comme ils ajoutent, *la calomnie ne parviendra jamais à dénaturer des faits auſſi notoires.* Il eſt reconnu que les Domeſtiques, excités par leurs Maîtres qui, connoiſſant leur funeſte projet, auroient dû les tenir le matin attachés à leurs devoirs ordinaires, inſulterent les jeunes gens tranquilles, en bleſſerent pluſieurs, & que le frere d'un des Députés Rédacteurs de ce Mémoire empêcha les Gardes de la Police de déſarmer les auteurs du déſordre, & ils oſent encore dire au Roi, que leur conduite avoit pour but de calmer le peuple ! S'ils veulent être crus de Sa Majeſté, il faut donc qu'ils la conjurent de ne pas s'en rapporter aux faits, & de ne plus juger leurs intentions ſur les moyens qu'ils mettoient en uſage pour les exécuter.

La vérité n'eſt pas mieux reſpectée dans tous

les détails qui suivent. Les jeunes gens de Nantes n'étoient préparés à rien : ils reçurent avec étonnement la nouvelle inopinée des insultes cruelles faites à leurs amis le 26, & par un mouvement généreux ils vinrent à leur secours. La manière prudente dont ils se conduisirent, leur déférence, comme celle de toute la jeunesse, aux moindres ordres de M. de Thiard, prouverent à ce Commandant équitable, aussi revéré que chéri, que la bonté avec laquelle il les laissa venir se reposer chez leurs amis des fatigues de leur voyage, n'étoit faite que pour enchaîner davantage leurs volontés, & lui assurer tous les cœurs : c'est le payer d'une noire ingratitude, c'est lui faire un outrage que d'écrire qu'il *a traité avec ces jeunes gens* : il a exigé qu'ils laissassent leurs armes au haut du Fauxbourg, & ils ont obéi : qu'il les aient fait garder par quelques-uns d'entr'eux, c'est une circonstance qu'il est puérile & odieux de reprocher à un Commandant qui ne devoit plus connoître de pareils détails. Les jeunes gens osent presque le regarder comme un pere bienfaisant ; ses desirs leur paroissent des loix. Il vient de les empêcher d'aller à Brest dans la crainte de quelque trouble, mais ils n'ont *traité* qu'avec ceux qui les avoient fait attaquer ; c'est avec les Gentilshommes qu'ils ont cru devoir agir ainsi. L'entousiasme de la Jeunesse, en exaltant leurs ames, ne leur a point fait oublier les bienséances ni leurs devoirs. Pour rendre le Mémoire vrai, voici les plaintes qu'il devoit contenir :

» Des Jeunes Gens sont venus à Rennes en assez
» grand nombre ; ils ont paru de manière que les
» regards publics se sont tournés vers eux : dans
» un moment d'Etats, ils ont osé fixer cette admi-

» ration populaire qui n'eſt due qu'aux nombreux
» Repréſentants des Ducs de Bretagne, aux Sei-
» gneurs ſuzerains de cette Province. Autrefois
» cette époque étoit notre triomphe ſans partage:
» des roturiers, nos vaſſaux, uſurpent ſur nous
» cet honneur, ſans aucun reſpect pour les for-
» mes anciennes, ni pour les propriétés; le peu-
» ple les reçoit comme ſes défenſeurs, avec des
» acclamations de joie dans l'inſtant même où
» nous nous préparions à vous repréſenter, SIRE,
» que ce peuple étoit oppoſé aux réclamations
» de ſon Ordre : voilà le ſpectacle nouveau &
» vraiment *inconſtitutionel* qui, en humiliant no-
» tre amour propre, nous a forcé d'abandonner
» une Ville qui ſemble méconnoître nos droits
» privatifs à ſes hommages : voilà l'ouvrage prin-
» cipal dont nous vous demandons réparation ».

L'union des Jeunes Gens n'a rien que de légi-time, *leur aſſociation n'eſt point révoltante.* Les Gentilshommes ſont liés dans toute la Province: au moindre avis, ils s'aſſemblent avec ardeur pour leur intérêt commun : n'eſt-il donc pas permis de réunir ſes efforts pour ſe tenir en garde contre leurs attaques, qui ſeules ont néceſſité cette union avantageuſe ? Frémiroient-ils d'indignation de ce qu'on ne préſente plus ſi facilement la tête au joug qu'ils façonnoient à leur gré ? L'intérêt de la ſûreté perſonnelle a dicté ce projet : l'on s'eſt concerté pour ſe défendre, & non pas contre des *Gentilshommes victimes de la choſe publique.* On ne s'attendoit pas à cet éloge : il eſt vrai qu'il n'a pas grand poids dans la bouche de ceux qui en ſont l'objet, & qu'il eſt formellement démenti par les faits,

faits, puiſqu'ils ont refuſé de conſentir au leger ſacrifice de leurs exemptions pécuniaires qu'on voudroit faire tourner au ſoulagement de la claſſe opprimée qui ſupporte toutes les charges accablantes. L'on ne s'aſſocie point *contre des Magiſtrats, obligés par devoir de réprimer les déſordres*, lorſqu'ils ſont conſtatés, & de les empêcher lors même qu'ils ne ſont que prévus. Les Rédacteurs n'ont pas voulu, ſans doute, ajoûter cette ſeconde idée bien naturelle. Nous ſommes attachés à notre Parlement, mais nous voudrions un Parlement impartial, devant lequel tous les citoyens fuſſent égaux, & qui eût le courage de s'élever au-deſſus des préjugés, dont l'influence entraîne des ſuites ſi funeſtes. Trop fiers pour reconnoître devoir quelque choſe à ce peuple qui les a replacés ſur les Fleurs de lys, les Magiſtrats ont été ſéduits par cet eſprit de Corps qui, pénétre juſques dans le Sanctuaire de la Juſtice : ils ſe ſont laiſſés gagner par la Nobleſſe, qui leur a dit fièrement qu'elle les avoit rétablis. Ils ont fait craindre des actes de deſpotiſme ; ils ſe ſont attirés le reproche ſanglant de partialité : & qu'ils ne croient par avoir ſi facilement détruit l'objection du *plebiſcite*, en diſant dans leur arrêt de réfutation, dont le but étoit beau s'il eût été rempli, que dans une cauſe publique tout citoyen ſeroit donc récuſable, parce qu'il eſt néceſſairement partie. Chaque Citoyen, dans la cauſe actuelle, eſt bien *partie*, mais *il ne juge pas* : l'aſſemblée où il eſt admis n'eſt point un Tribunal ſuprême d'où il puiſſe ériger ſon avis en *loi* : voilà la diſtinction eſſentielle que le Parlement devoit faire alors, & il n'eût pas cru ſon raiſon-

nement si victorieux. Tout Citoyen peut donc exposer & discuter ses droits : il réclame les avantages naturels qu'il croit devoir lui apartenir : la Noblesse & le Clergé veulent au contraire conserver les priviléges les plus abusifs : voilà l'objet de la question : on ne recuse point un Magistrat qui écrit pour soutenir la cause qu'il croit bonne, mais il n'a pas la faculté de convertir son opinion en jugement, en arrêt autentique qui régle & enchaîne nos actions pour favoriser l'Ordre auquel il affecte d'être si étroitement uni.

L'on ne s'associe point *contre la Constitution* : on veut en reformer les abus : c'est une petite dame qui, comme la grande dont a si bien parlé notre Sentinelle, voudroit se lever & marcher d'un pas égal & sûr ; mais les Nobles ne veulent pas qu'elle s'habille comme il convient à sa situation ; ils voudroient la serrer & l'étouffer sous des vêtemens antiques, étroits & d'une forme barbare ; autant vaudroit qu'elle restât au lit & qu'elle y finît sa carrière, au lieu de périr dans les angoisses & les douleurs que lui causeroit nécessairement un habit reconnu maintenant pour ridicule, mal proportionné & incapable de lui laisser le libre exercice de ses facultés physiques. Les vrais ennemis associés *contre la Constitution* ne sont-ce pas ceux qui jurent de la voir anéantir plutôt que d'y apporter quelques modifications nécessaires, mais qui blessent leur fol orgueil ?

Il n'est aucun Sujet qui ne doive envisager son sort avec effroi, lorsque l'autorité souveraine est méconnue. Je respire quand je trouve une vérité

dans ce Mémoire, & je m'y repoſe avec plaiſir. Pourquoi les Députés ne mirent-ils pas cette vérité ſous les yeux de leurs Ordres, lorſque l'Arrêt du Conſeil vint ſuſpendre une Aſſemblée qui ne pouvoit plus agir. Le Tiers-Etat, toujours ſoumis aux loix, y déféra : mais la Nobleſſe & les Prêtres mêmes reſterent cantonnés dans la Salle, malgré la défenſe que leur avoit notifié M. le Commandant. Cette déſobéiſſance a été la ſource des événemens funeſtes arrivés depuis. C'eſt dans cette réunion de Nobles, furieux d'avoir les mains liées, & de ne pouvoir nous donner des loix, que les eſprits échauffés, comme dans un foyer de diſcorde, projettérent l'inſurrection odieuſe de leurs Laquais envoyés au champ de Montmorin. Si le Roi veut punir la déſobéiſſance, les auteurs du Mémoire, qui oſent lui parler ainſi, doivent bien trembler.

Ils viennent enfin au principal objet : ils avouent que *nul acte de la part du Gouvernement n'annonce qu'il improuve les Délibérations des Municipalités.* Voilà, dit le Mémoire, la cauſe de l'opinion qui a donné une nouvelle énergie aux réclamations du Tiers ; ils oſent donc ſe plaindre au Roi de lui-même, puiſqu'il eſt le chef & l'ame du gouvernement heureux qui nous promet de beaux jours. Ils voudroient que, ſur leurs repréſentations, il changeât le ſyſtême de juſtice & de bienfaiſance, qui fera bénir ſon nom, pour protéger la puiſſance abuſive de tous ces petits Ariſtocrates jaloux de ſon autorité, & qui ne ſavent que mettre des entraves au bien qu'il veut opérer.

Les jeunes gens de Nantes font l'injure à un Miniſtre, particuliérement honoré de la confiance de Sa Majeſté, de compter ſur ſa protection; & pourquoi n'y compteroient-ils pas ? Leur conduite a bien prouvé qu'ils n'avoient que des vues ſages. Quelle calomnie affreuſe de dire qu'ils *arboroient l'étendard de la ſédition*, lorſqu'ils venoient voir leurs amis, avec le louable deſſein de les défendre, ſi on les faiſoit attaquer de nouveau ! Quelle malignité perfide de joindre à ce *tableau* l'idée de *la bannière du Miniſtre* reſtaurateur de la France : on verra ce piége odieux, & il n'excitera que l'indignation.

S'il nous étoit permis de goûter le plaiſir d'une petite vengeance, nous pourrions nous peindre combien il en a dû coûter aux auteurs de ce Mémoire *d'avouer* hautement, que ce *Miniſtre eſt honoré de la confiance du Roi :* quel ſupplice pour eux, dans l'inſtant même où ils cherchent à la lui faire perdre cette confiance précieuſe, & ſi bien méritée, puiſqu'ils rejettent tout ſur *l'opinion répandue* par le Gouvernement, & qu'ils l'ont ouvertement accuſé d'en être l'auteur dans leur proteſtation ſcandaleuſe contre le réſultat du Conſeil, provoqué par ſon rapport touchant & lumineux.

Que Sa Majeſté proſcrive les attroupemens.

Les Gentilshommes en font dans différentes villes & châteaux de la Province : ils ne ſeront pas ſatisfaits de leurs Députés, qui contrarient ainſi leurs deſſeins. Les attroupemens, avec port

d'armes, ſont défendus depuis long-temps, mais le cas d'une défenſe perſonnelle, rend l'exception d'une néceſſité indiſpenſable. Les Arrêts du Parlement n'ont voulu contrarier que les aſſemblées légitimes du troiſiéme Ordre ; & la nouvelle défenſe du Roi proſcriroit toutes celles qui ſont illégales, ſans diſtinction de rang.

Des flots de ſang pourront être répandus, & ce ne ſera peut-être qu'en en verſant de nouveau, qu'il ſeroit poſſible de rétablir la paix. La Nobleſſe auroit un plus beau moyen de la rétablir cette paix ſi déſirable, ſi elle la vouloit bien ſincèrement, ce ſeroit en renonçant à ſes injuſtes prérogatives, à ſes barbares & chimériques prétentions : mais elle voudroit faire peur : elle ſçait bien que nous ne ſommes pas très-ſuſceptibles de reſſentiment : elle veut émouvoir le Roi par des préſages ſiniſtres qu'elle ne compte pas voir réaliſés; elle lui peint, ſans y croire, un avenir effrayant, s'il laiſſe ſubſiſter l'opinion actuelle, c'eſt-à-dire, s'il ne fait pas connoître clairement au peuple que, d'après le Mémoire décidé de trois Prêtres nobles Bretons, & de quatre Chevaliers de même origine, parlant pour les deux Ordres privilégiés du Royaume, il a été obligé de changer le généreux deſſein qu'il avoit conçu d'écouter ſes juſtes réclamations, en faiſant peſer également le fardeau néceſſaire des Contributions publiques ; ſans cette Déclaration, la menace des quatre Chevaliers fait enviſager à ſon cœur ſenſible, qu'il pourroit être *verſé de grands flots de ſang* : nous ſommes cependant tranquilles dans cette Province, & le Roi, quoiqu'il aime la vie du moindre de ſes Su-

jets, apprenant cette bravade ridicule, & ce vain épouvantail, inventé sans doute par un Député sabreur, n'en poursuivra pas moins le cours des projets bienfaisants qu'il nous a annoncés, & dont la France attend impatiemment son bonheur.